

Fiche de poste

Fonctions : Ingénieur-e responsable du patrimoine immobilier des services académiques

Métier ou emploi type* : Ingénieur-e responsable du patrimoine immobilier (G1X41)

* REME, REFERENS, BIBLIOFIL

Fiche descriptive du poste

Catégorie : A

BAP : G – Patrimoine immobilier

Corps : Ingénieur de recherche (IGR)

Nature du concours : interne

Affectation

Administrative : Académie de NANTES – Direction de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur (DOGES) – Service immobilier des bâtiments administratifs académiques (SIBAA)

Géographique : NANTES (44)

Missions

Le responsable du patrimoine immobilier des services académiques est placé sous l'autorité du secrétariat général au sein des services du rectorat de l'académie de Nantes.

Il est chargé de mettre en œuvre la politique immobilière définie en lien avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, dans le respect des orientations de la stratégie immobilière de l'Etat.

Il conseille la direction académique dans le domaine immobilier et contribue à la définition et au suivi de la programmation budgétaire immobilière (programmes 214, 723 et programmes spécifiques type Relance).

Il assure, en qualité de maitre d'ouvrage, la programmation et le suivi d'opérations immobilières.

Activités principales :

- Conduire les réflexions prospectives sur l'évolution du patrimoine immobilier et conseiller la gouvernance pour la définition de la politique immobilière
- Décliner la politique immobilière sous la forme de schémas directeurs stratégiques
- Préparer et accompagner les montages financiers permettant la planification pluriannuelle des investissements
- Élaborer, justifier et exécuter le budget du service
- Décliner la politique immobilière par l'ajustement de l'organisation, le choix des outils, la définition des objectifs et le suivi des indicateurs

- Veiller à la performance immobilière définie conformément aux objectifs assignés par les ministères.
- Elaborer un plan d'actions pour réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier de l'Etat utilisé par les services académiques
- Améliorer la connaissance du patrimoine immobilier utilisé par les services académiques couverts (rectorat, services départementaux, Centres d'Information et d'Orientation, circonscriptions du 1^{er} degré)
- Organiser et encadrer l'activité interne/externe au regard des compétences et de la politique immobilière de l'établissement
- Décliner les obligations réglementaires en une politique de gestion humaine et technique de la sécurité dans les bâtiments
- Garantir la pérennité du patrimoine immobilier au regard des moyens alloués
- Assurer la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage de projets immobiliers
- Assurer l'interface avec les chargés de la politique immobilière de l'Etat en région (RPIE).
- Représenter l'académie lors des réunions de réseau et participer aux échanges de bonnes pratiques et aux réflexions conduites au sein de la ligne fonctionnelle immobilière réunissant les responsables du patrimoine immobilier des autres académies
- Veiller au recensement exhaustif et actualisé des biens immobiliers identifiés dans le cadre des schémas directeurs stratégiques départementaux (SDIR)
- Diagnostiquer l'état des biens immobiliers utilisés par les services. Conserver et rationaliser le patrimoine immobilier de l'Etat utilisé par les services
- Proposer et mettre à jour un programme d'entretien, de maintenance et de mise aux normes des biens immobiliers dans une optique de réduction des coûts liés à l'immobilier

Conditions particulières d'exercice :

- Déplacements à assurer sur les sites
- Amplitude horaire importante éventuelle

Régime indemnitaire : RIFSEEP – IFSE Groupe 1

Compétences*

Connaissances

- Patrimoine immobilier, réglementation et techniques du domaine (connaissance approfondie)
- Méthodologie de conduite de projet (connaissance approfondie)
- Pilotage des organisations (connaissance approfondie)
- Techniques de négociation (connaissance approfondie)
- Politiques, dispositifs et procédures propres au champ d'intervention (connaissance générale)

Compétences opérationnelles

- Mettre en œuvre et encadrer les normes, procédures et règles du domaine (maîtrise)
- Piloter un projet (expertise)
- Conseiller la direction, établir des notes et synthèses (expertise)
- Encadrer / Animer une équipe (expertise)
- Conduire une négociation (maîtrise)
- Savoir représenter l'établissement (maîtrise)
- Accompagner les changements (maîtrise)
- Connaître les règles et les mécanismes de la commande publique (maîtrise)
- Connaître les règles de la domanialité publique (connaissances)

Compétences comportementales

- Capacité de conviction
- Capacité à développer une vision stratégique
- Capacité de conceptualisation

Tendances d'évolution

- Intégration des enjeux de développement durable

* Conformément à l'annexe de l'arrêté du 18 mars 2013 (NOR : MENH1305559A)